

[Campaign Preview](#)[HTML Source](#)[Plain-Text Email](#)[Details](#)

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la Newsletter FO-Cadres

L'affichage n'est pas correct ?  
Consultez ce message en ligne..



### [Focus] Guide du salarié cadre édition 2015 : tout savoir sur son contrat de travail



La réglementation du travail est en éternel mouvement. Comprenant des sources du droit diversifiées (loi, décret, jurisprudence, etc.), elle rend la législation sociale complexe pour les salariés et notamment pour les cadres.

Ainsi, pour répondre au mieux à leurs besoins d'informations et d'expertises juridiques, FO-Cadres a remis à jour son « Guide du salarié cadre » en y intégrant les nouvelles dispositions du code du travail.

Autour des thèmes propres à la situation de travail des cadres, il se compose de trois grandes parties : le contrat de travail (sa conclusion, ses conditions et son exécution) ; la vie du cadre dans l'entreprise ; la formation professionnelle et le volet social.

-> [Cliquez ici pour en savoir plus](#)

-> [Bon de commande](#)

### [Etude] Les salaires des femmes cadres toujours à la traîne. A quand l'égalité ?

A caractéristiques communes (fonction, âge, ancienneté, lieu de l'emploi occupé...), l'écart de salaire est de 8,5 % en défaveur des femmes. Ces écarts s'expliquent en partie par le fait que les femmes cadres sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins et occupent moins souvent des postes à responsabilité ou des postes mieux valorisés financièrement.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

### [Juridique] Géolocalisation des salariés : un dispositif à surveiller !

Pour FO-Cadres, la géolocalisation emporte de nombreux risques au regard des libertés individuelles, du droit au respect de la vie privée des salariés, aussi son usage doit être surveillé pour s'attacher constamment à sa légitimité.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

## [Ipsos] Handicap et entreprise : où en est-on ?

Les entreprises sont de plus engagées dans une démarche d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Néanmoins, en 2012 dans le secteur privé, le taux d'emploi direct est de 3,1% au sein des entreprises de 20 salariés et plus assujetties à l'obligation d'emploi, c'est-à-dire bien loin de la proportion requise de 6% ! L'institut Ipsos s'est livré à une enquête qualitative réalisée auprès d'experts du secteur du handicap ainsi qu'une enquête quantitative auprès de dirigeants et responsables d'entreprises.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

-> [FO-Cadres.fr](#), [Facebook](#), [Twitter](#), [Google+](#)

---

Copyright © 2015 , Tous droits réservés.

**Notre Organisation :**  
FO Cadres 2 rue de la Michodière Paris 75002

The MailChimp logo is displayed in a grey rectangular box. The text "MailChimp" is written in a white, cursive, handwritten-style font.

[Cliquez-ici pour vous désabonner](#) | [Cliquez-ici pour modifier vos informations](#)